L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 18 DECEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

[illegible] S'adresser à M. Justin [illegible], 27 N. Rampart. 17 déc—7?

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 14me jour de novembre 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les chiffres suivants, savoir: Mme Barbara Jung, ou Yang, ou Young vs Jacob Berger, ou Burger, son mari.—No [illegible]. [illegible] Jugement rendu le 14 novembre 1889. Jugement signé le 23 novembre 1889. Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt-cinquième jour de novembre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.

WM. VOORHIES, Député Greffier.

17 déc—17 20 ?

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 1er jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Interdiction de Emma Sauter, No 27,595, Division A.

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présent, Charles G. Ogden, Esq., pour le demandeur et S. C. Elliott Esq., avocat nommé par la cour pour représenter la défenderesse. Après avoir entendu les plaidoyers, les avocats et les évidences, considérant le rapport des experts enregistré dans cette affaire et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons orales données.

Il est ordonné, adjugé et décrété que Emma Sauter, la défenderesse est, et est déclaré incapable d'administrer ses affaires, est interdite. Jugement rendu le 1er octobre 1889. Jugement signé le 5 octobre 1889.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce cinquième jour d'octobre en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-neuf.

{Sceau} HUGUES J. LAVERGNE, Député-Greffier.

18 déc—31 au 30 jan

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Ella E. Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,039—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mary Glenn, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de Mme Anna Maria Adelaide Rhaders.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2?,96?—Division A.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Mme Anna Marie Adelaide Rhaders, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession d'Eugène Gaspard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,750—Division D—Attendu que Mme Barbara Martin, veuve d'Eugène Gaspard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Eugène Gaspard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de Veuve F. E. Ducongé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,767—Division E—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Veuve F. E. Ducongé, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 déc—7 21 26

Succession de J. M. Seixas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,397—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Julia D. Seixas, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 déc—14 19 22

Succession de Maria P. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 27,843—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Wallace Vance, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 déc—14 19 22

Succession de Mme Louise Motera Claus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,714—Division A—Attendu que Joseph J. Gondolf a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louise Motera Claus, décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 déc—14 19 22

Succession de John Henry Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,965—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Joséphine Gaines, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 déc—11 15 20

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 28,360—Division E.—A. Delvaille & Son et A. Delvaille et Emile J. Delvaille, Jr. vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que la [illegible] A. Delvaille & Son et de A. Delvaille et Emile J. Delvaille, individuellement, [illegible] par devant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le LUNDI 20me jour de janvier 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits [illegible]. [illegible]

Nlle-Orléans, 17 décembre 1889.
ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme: H. GUIRAUD, Député-Greffier.
18 déc—18 au 20 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,749—Division E.—F. Menné vs ses créanciers.—Ordre de Cour—[illegible] Nlle-Orléans, 13 décembre 1889. ALBERT VOORHIES, Juge. H. GUIRAUD, Député greffier. 17 déc—17 au 18 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,751. Division A.—E. Prayssac et [illegible] & Co.—[illegible] le SAMEDI, 18me jour de janvier 1890, à 11 heures A. M., [illegible]. Nlle-Orléans, 10 décembre 1889. ALBERT VOORHIES, Juge. Pour copie conforme: J. D. RANKIN, Député-Greffier. 11 déc—31 au 13 janv

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et consacrée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous se donnent l'assurance, qui lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,

à l'

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 JANVIER 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit		$300,000
1 Lot de	100,000		100,000
1 Lot de	50,000		50,000
1 Lot de	25,000		25,000
2 Lots de	10,000		20,000
5 Lots de	5,000		25,000
25 Lots de	1,000		25,000
100 Lots de	500		50,000
200 Lots de	300		60,000
500 Lots de	200		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900

3,134 Lots se montant à ... $1,054,800

On demande des agents partout.

[illegible]

IMPORTANT.

[illegible]

Adressez à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

[illegible]

New Orleans National Bank.

[illegible]

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

[illegible] 31 Décembre 1888:

PRIMES REÇUES.

[illegible]

[illegible]	$150,752 66
[illegible]	3,293 51
[illegible]	2,717 77
Total pertes payées	$156,760 21
[illegible]	14,198 61
[illegible]	20,744 51
[illegible]	24,033 75
[illegible]	6,328 13
[illegible]	27,844 65

ACTIF

A la valeur du marché:

Argent en banque	[illegible]
[illegible]	31,025 00
[illegible]	132,000 00
[illegible] de la Nlle-Orléans	121,200 00
[illegible]	36,550 00
[illegible] (collatérales)	24,650 00
Une action du N. O. Produce Exchange	75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange	175 00
Un bon de la St Bernard Steam [illegible]	40 00
[illegible] à l'Association du N. O. Fire Underwriters	150 00
Primes en cours de perception	50,75? 14
[illegible]	2,000 00

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 25
Dividendes non réclamés	3,280 04
Réservé pour risques non expirés	102,422 34
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	37,500 00
Divers comptes non payés de décembre 1888	1,600 27
Balance (non compris le dividende de juillet 1888)	32,530 92

L'état ci-dessus est une copie exacte et est conforme aux livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 28 janvier 1889. M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par la présente, après un examen complet de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus est correct.

(Signé) JOHN T. MOORE, Jr., [illegible], THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital et de porter la somme de $15,286 14 au crédit du Fonds de Réserve.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1889.

DIRECTEURS.

H. Gally,	G. F. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	[illegible]
D. Puig,	J. H. Menge,
M. Schwabacher,	Léon Joubert,
R. Milliken,	Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer,	[illegible]
Lucien David,	[illegible]
D. J. S. Vaught,	E. [illegible] Converse,
T. J. Woodward,	J. J. Gasquet,
William Hale,	Frank Baxter,
Louis Bush,	[illegible]

Ernest Miltenberger.

27 janv—1an

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de [illegible] pour cent, faisant en tout 8? pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, [illegible]

W. L. TRENHOLM, Contrôleur de la circulation. (Comptroller of the Currency.)

[illegible — list of creditors in two columns]

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

[illegible], Président.
[illegible], Vice-Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assurent contre les risques de feu, de mer et de rivière, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

[illegible — list of directors]

Banque Nationale Mutuelle.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1889.—L'élection de Directeurs pour cette Banque, pour servir pendant l'année suivante, aura lieu à la Banque le MARDI, 14 janvier 1890, de MIDI à 2 heures P. M.

JAS. J. TARLETON, Caissier.
10 déc—au 14 janv

New Orleans Insurance Association.—No 26 rue du Camp—Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1889.—Conformément à la section 2 de l'article 6 de la Charte, une élection pour douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante sera tenue au bureau de l'Association le LUNDI, 13 courant, de 11 heures A. M. à 2 P. M.

GEO. LANAUX JR., Secrétaire.
6 déc—au 23

Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1889.

Les actionnaires de la Lafayette Brewing Company sont par le présent avis, notifiés que, conformément à une résolution du bureau de direction, adoptée à une réunion tenue le 19 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le troisième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

HY. LOCHTE, Président.
TH. ROTHENHEILDER, Secrétaire.
20 nov—20 au 30 déc

Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1889.

Les actionnaires de la Louisiana Brewing Company sont par le présent avis notifiés que, conformément à une résolution adoptée par le bureau de direction à une réunion tenue le 19 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le troisième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

F. W. DIELMANN, Président.
H. ENGELHARDT, Secrétaire.
20 nov—20 au 30 déc

Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1889.

Les actionnaires de la Pelican Brewing Company sont par le présent avis, notifiés que, conformément à une résolution du bureau de direction adoptée à une réunion tenue le 23 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie, le troisième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

J. LANGLES, Président.
CHAS. SCHUMACHER, Secrétaire.
2? nov—20 au 30 déc

Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1889.

Les actionnaires de la Southern Brewing Company sont par le présent avis, notifiés que, conformément à une résolution du bureau de direction, adoptée à une réunion tenue le 14 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie, le troisième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de la compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

P. BLAISE, Président.
B. FRASSE, JR., Secrétaire.
20 nov—20 au 30 déc

Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1889.

Les actionnaires de la Weckerling Brewing Company sont par le présent avis, notifiés que, conformément à une résolution du bureau de direction adoptée à une réunion tenue le 12 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie, le troisième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de la compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

THEO. BRUMMER, Président.
JOS. WECKERLING, Secrétaire.
20 nov—20 au 30 déc

Gages, Gages. Gages.

JE prie respectueusement toutes les personnes qui me doivent des intérêts arriérés sur des objets mis en gages par elles de venir les payer à partir d'AUJOURD'HUI jusqu'au LUNDI, 16 décembre 1889, époque à laquelle tous gages [illegible] seront vendus à l'encan.

P. S.—La vente commencera LUNDI, 16 décembre 1889, à 11 heures, au coin des rues Bourbon et Conti, par l'entremise de MM. Spear & Escoffier.

J. ANGLADE.
? déc—

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 7ème jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Interdiction de Angèle Candide Aviano, femme de Michel Hoedner, No 27,767, Division "D".

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présent, T. L. Bayne J, pour le demandeur, Félix J. Puig, curateur ad hoc. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, la Cour, considérant le rapport des experts médicaux dans cette affaire, et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons orales données.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement d'interdiction contre Angèle Candide Aviano la déclarant incapable de prendre soin de sa personne ou d'administrer ses biens; que Michel Hoedner soit nommé curateur pour administrer ses biens et prendre soin de sa personne avec les formalités prescrites par la loi.

Jugement rendu le 7 octobre 1889.
Jugement signé le 15 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le dix-septième jour d'octobre de l'an de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
20 oct—

SCIENTIFIC AMERICAN

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS

Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS

may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors.
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

Proclamation du Gouverneur

Révocation des restrictions de la Quarantaine.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

Attendu qu'à une séance du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane qui a eu lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 27me jour de mars 1889, une résolution fut adoptée [illegible] révoquant à partir du 1er novembre prochain toutes les restrictions quarantenaires à [illegible];

Donc, je, Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu du droit dont je suis revêtu par la loi, révoque et annule la Proclamation actuelle de Quarantaine lancée par moi le 15me jour de mars 1889, révocation et annulation devant prendre effet à partir du 1er Novembre 1889.

{Sceau} Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce [illegible] jour d'octobre [illegible].

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.
Par le Gouverneur: GEO. SPENCER, Secrétaire d'Etat.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and splendid recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to cultivate their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

[illegible]

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

[illegible]

CHARTE

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU QUE CE [illegible] du mois de novembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, James Simeon, notaire, dûment commissionné, assermenté et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, personnellement sont venus et ont comparu les personnes dont les noms sont signés plus bas, lesquels, qui ont déclaré que, se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations, elles ont contracté, et par les présentes, s'engagent, elles et les personnes qui plus tard pourront s'associer à elles, à former une corporation ou corps politique en droit pour les objets et fins et sous les conditions ci-après énoncées; savoir:

ARTICLE I.

Le nom de la corporation est la SILVER CREEK MINING AND MILLING COMPANY, et son domicile est établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Les objets et les fins de cette corporation sont ici déclarés être: acquérir de, acheter, louer, manier et exploiter des mines d'or, d'argent et d'autres métaux dans le Territoire du Nouveau-Mexique, aux Etats-Unis d'Amérique, ou ailleurs; et, à cette fin, elle pourra acquérir et louer toutes les mines, terres, moulins, qui lui seront nécessaires pour l'accomplissement de ses objets et fins.

ARTICLE III

La durée de la corporation est fixée à cinquante années à partir de cette date, à moins d'une dissolution par un vote des deux-tiers des actionnaires ou des actions représentées à une assemblée spéciale tenue dans ce but après trente jours d'avis dans un journal publié en la ville de la Nouvelle-Orléans et un avis personnel à chacun des actionnaires.

ARTICLE IV.

Cette corporation pourra poursuivre et être poursuivie devant les tribunaux en son nom, [illegible] vendre, louer, avoir la jouissance de propriétés foncières et personnelles, [illegible]; et pour son fonds capital pour l'achat de mines, de terres, moulins, machines, etc., actuellement requis; et possédera tous les droits, pouvoirs et privilèges que les corporations sont autorisées à avoir en vertu des lois générales de cet Etat. Et la dite corporation exercera ses pouvoirs incorporés dans tel autre Etat des Etats-Unis qui l'y autorisera.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation sera d'un million ($1,000,000) de dollars divisé en un million d'actions d'un dollar chacune. [illegible]

ARTICLE VI

Tous les pouvoirs incorporés de cette compagnie sont remis à un Conseil d'Administration composé de douze personnes, actionnaires dont [illegible] MM. A. Lee, [illegible] S. D. Peel, E. A. Palfrey, George A. Spyker, J. J. Lea, E. A. Luminais, [illegible], Frank Baxter, [illegible].

ARTICLE VII.

A l'expiration de cette Charte, ou en cas de dissolution, les affaires de la compagnie seront liquidées, et ses biens distribués, par deux commissaires, élus à une assemblée spéciale des actionnaires, appelée après trente jours d'avis spécial publié, ainsi qu'il est pourvu dans l'Article III de cet acte d'incorporation.

ARTICLE VIII.

Le président pourra, à sa discrétion, et devra, sur la requête écrite de quelque actionnaires représentant au moins (100,000) cent mille actions du capital de la corporation, appeler une assemblée spéciale des actionnaires de la corporation.

ARTICLE IX.

Cet acte de corporation pourra être changé, modifié ou altéré avec le consentement des trois quarts (3/4) des actions du capital représentées à toute assemblée générale convoquée dans ce but après avis de trente jours publié dans un ou plusieurs journaux quotidiens publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou des défauts de la dite corporation pour une somme excédant le montant de ses actions qu'il possédera. Pas plus qu'aucune informalité dans son organisation ne pourra avoir l'effet de rendre cette charte nulle ou exposer aucun actionnaire à une responsabilité pour les dettes de la compagnie.

Ainsi fait et passé en mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le jour et la date plus haut écrits, en la présence de John T. Michel et Alphonse J. Cuneo, témoins compétents, qui ont signé leurs noms ensemble avec celles des dites personnes et le soussigné, notaire.

Original signé:
GEORGE A. SPYKER, par pro E. A. Bourdon,
E. A. LUMINAIS,
ED. NESTOR, par pro Ed. Nestor,
FRANK BAXTER,
E. S. MAUNSELL, par pro A. Lesseps,
A. LESSEPS,
A. BEAUVAIS,
S. D. PEEL,
C. B. DUNN,
E. A. LEE, par pro E. A. Bourdon,
JAS. J. LEA,
V. MAURENNET, par pro A. Lesseps.

Témoins:
ALPHONSE J. CUNEO,
JOHN T. MICHEL.
JAS. SIMEON, Notaire.

Je, soussigné conservateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le précédent acte d'incorporation de la SILVER CREEK MINING & MILLING CO., a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, livre No [illegible], page [illegible]. Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1889.

V. J. JOUBERT, Député Conservateur des Hypothèques.

Je JAMES SIMEON, notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane certifie que ce qui précède est une copie exacte et correcte de l'acte original passé pardevant moi, et du certificat de l'enregistrement des hypothèques endossé. Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1889.

{Sceau} Signé: JAMES SIMEON, Notaire.
21 nov—5 f en 30 j

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.

No 304 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte. Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:

Sur risques d'incendie	$156,680 79
Sur risques maritimes	2,648 66
Sur risques de rivière	6,498 65
Total des primes	$165,827 43
Moins—Primes non acquises	46,000
Primes nettes acquises au 31 mai 1889	$119,804 40
Pertes payées: Sur risques de feu	46,242 22
Sur risques maritimes	1,507 56
Sur risques de rivière	2,847 36
Taxes et dépenses	28,707 36
[illegible]	12,840 49
[illegible]	$1,748??
Profits	$57,119 24
[illegible]	$251,506 50
[illegible]	36,443 50
[illegible]	77,846 82
[illegible]	31,494 76
[illegible]	12,120 26
[illegible]	36,307 50
[illegible]	4,[illegible]
[illegible]	15,[illegible]
	$468,796 11

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.

[illegible], Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 20me jour de juin 1889.

JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

[illegible]

RETOUR DE FRANCE.

Madame A. GUILLIOT, SAGE-FEMME.

Prévient les Dames de sa clientèle qu'elle se tient à leur service professionnellement. Consultations chez elle de 1 à 3 heures, 163 rue Orléans, entre Marais et Rampart.

1?déc—Sm—Mar Jeu Dim.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de groceries, vins, installations, cheval et wagon, comptes ouverts, etc.

Mme Martin H. Bouvais vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,675—En vertu d'un ordre de vente en date du 17 décembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 23 décembre 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux au coin des rues Hermosa et Constance un fonds de épicerie (groceries) variées, de vins, liqueurs, comptoirs, etc.

Aussi—Un cheval et 2 wagons, ainsi qu'un lot de comptes ouverts, conformément à l'inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 déc—18 19 20 21 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Harry F. Schomert et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,227—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et la Place Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui y appartiennent ou quelque sorte que ce soit, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Douane, le dit lot de terre mesurant, en mesure française vingt-et-un pieds six pouces de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de cent-vingt pieds. Ensemble avec soixante quinze actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété. Etant la même propriété acquise par feu Francis Schomert, d'après un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 24 octobre 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions.—Comptant, pour payer la réclamation du plaignant, étant la somme de six cent soixante-quinze piastres, montant de l'emprunt de stock, avec dix pour cent d'intérêt sur le dit montant à partir du 1er janvier 1870 et une autre somme de douze cent piastres, montant des contributions sur les dites actions de stock.

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1881; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1882; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1883; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1884; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1885; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1886; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1887; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1888.

Le tout jusqu'à paiement; ensemble avec les frais et charges de procédure et la vente et les frais d'État et de ville dus sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera la teneur de la dette hypothécaire du dit stock, par conséquent sera appelé conformément à la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de cinq mille sept cents piastres; et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 déc—11 18 26—jan 2 9 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux lots de terre de valeur avec bâtisses, rue General Taylor, entre Dryades et Magnolia, (dans le fond de la rue Pendleton.)

John F. Peters vs. Mme Julia Aisbone, individuellement et comme tutrice naturelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,454—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent [illegible] dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues General Taylor, Camp, Pendleton et Magnolia, désignés comme lots numéros neuf et dix (9 et 10) [illegible] James Gibson, [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9déc—9 16 23 30—6 11 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du stock et installations, etc., d'une pharmacie.

Insolvabilité de Otto Fries.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,659—En vertu d'un ordre de vente en date du 25 novembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 24 décembre 1889, à 10 heures 30 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux au coin des rues St-Denis et Esplanade.

Tout le contenu et les installations, etc., de la pharmacie située à la dite enseigne [illegible].

Termes et Conditions—Cela étant le second et le dernier essai, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à deniers comptant, l'acquéreur payant les frais de l'acte de vente.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14déc—14 18 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Placements productif de choix. Beaux emplacements d'affaire et résidences confortables.

Près du Marché Tremé.

—ET—

Grandes industries du Vieux Bassin, enseignes de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, et enseignes St-Pierre et Marais.

—En la ville—

Résidence en briques à deux étages No 225 rue St-Pierre.

Mme veuve Antonio Rodriguez, etc. et als. vs Mme Gertrude Maris et als.

No 27,880—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 178 rue Commune—SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 4 décembre 1889 et rendu dans la dite affaire:

1° Ces belles propriétés de commerce et de résidence, comprenant et bâti sur le lot de terre formant l'encoignure et mesurant 25 pieds 2 pouces de face à la Promenade Carondelet, 22 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre, sur 25 pieds de profondeur et de face à la rue Marais, et 100 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne divisant le lot No 3 et dit côté de la rue Villéré. Les améliorations consistent en: 1° La solide bâtisse à deux étages, magasin et résidence, à l'enseigne de la Promenade Carondelet et Marais, arrangée en un grand magasin et café, vestibule d'escalier et chambre de conduit; seconde, et une grande salle de large galerie sur le devant, cinq chambres, comprenant cuisine, chambres à coucher, cuisine, cabinet, etc. [illegible] loué à raison de $480 par an; et deuxièmement, l'élégante résidence et magasin à deux étages, au coin des rues St-Pierre et Marais, [illegible] à raison de $600 par an. Ces propriétés sont près du Marché Tremé, brasseries, moulins à sels et les grandes industries le long du Vieux Bassin, et commandent un commerce constant, les rendant désirables autant pour l'occupation que pour le placement. [illegible]

2° La belle et confortable résidence en briques à deux étages, No 225 rue St-Pierre, entre Claiborne et Robertson (îlet borné par la rue Orléans), contenant quatre chambres, cuisine et balcon dans la maison principale, et quatre chambres dans une bâtisse de cuisine de fonds, allée de côté, citerne, cour pavée, etc. Le lot mesure 19 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre sur 87 pieds 2 pouces et 7 1/2 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Claiborne, [illegible].

Conditions—Un tiers ou plus, comptant; la balance en un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et les clauses usuelles de garantie. Un dépôt de 10 pour cent, comptant, exigé pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Geo. W. Dearing, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 déc—15 21 28—janv 11 à date.

Propriété de logement rémunérative.

Rue du Camp entre Lycée et Upperline.

Succession de Rosario Musiabone.

No 27,838—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 178 rue Commune—SAMEDI, 21 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 novembre 1889 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Deux certains lots de terre, Nos 5 et 2, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Lyceum et Upperline, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double avec 3 chambres de chaque côté et un cottage simple ayant 2 chambres, dépendances, etc., le tout se louant à raison de $15 par mois. Endroit le long de chez rue Magazine [illegible] voisinage s'améliorant.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 nov—19 23 30—déc 7 14 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs Joseph A. Saint-Cyr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Division A—No 28,458—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé, en cette ville, faisant partie de la propriété qui a appartenu à Plattan, désigné par le numéro huit, dans l'îlet numéro cent, borné par les rues Rocheblave, Tonti, St-Philippe et Dumaine et mesurant vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de quatre-vingt-dix neuf pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne qui la divise du lot sept, et à peu près la même mesure de l'autre côté.

Acquis par le défendeur de Johanna Centes, le 26 décembre 1884, par acte pardevant A. Ducrocut, Jr., notaire. Livre du Bureau de Transfert, 124, folio 464.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—janv 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs Rudolphe Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,457.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Hôpital, Tonti et Ursulines, mesurant trente trois pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds, plus ou moins.

2° Une autre portion de terre dans le même îlet et touchant au lot ci-dessus décrit, mesurant dix pieds de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds dix pouces et trois lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui se trouvent sur la propriété ci-dessus décrite.

Acquis par le défendeur de Johanna Centes, le 17 juin 1886, par acte pardevant A. Ducrocut, Jr., notaire, livre du bureau de transfert 126, folio 277.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—janv 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs Marie Clotilde Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,456—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Broad, Dorgenois et Ursulines, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds (un pied anglais); le dit lot étant le plus près de la rue Broad, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y a trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—7 14 18 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence splendide et de valeur au coin de l'avenue Napoléon et de la rue Prytania bornée par les dites rues et les rues Berlin et Pitt, etc.

Noah E. Oston vs Mme Delphine Phillips et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,482.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque manière, situé dans le [illegible] de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Napoléon et par les rues Berlin, Pitt et Prytania, savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—7 14 18 janv

ANNONCE JUDICIAIRE

Teutonia Insurance Company vs. Veuve Julia Loise.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 28,460—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Orléans, Saint Bernard et Prieur et les avenues St Bernard et London, [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy, Mme Veuve Eliza B. Weaver, subrogée vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,344—En vertu d'un alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, au dénommé paroisse Jefferson, en cet Etat, formant une partie de l'îlet borné par les rues St-David, Edmond, et Green et l'avenue Henry Clay, désigné par le No 26 sur un plan dressé par Nyman le 24 janvier 1854 et déposé comme plan No 64 dans le livre des plans de A. Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "D" sur un plan annexé à un acte de vente de John Kruttschnitt à Charles H. Stute, passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20 octobre A. D. 1889, et mesure cent quarante-neuf pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Edmond sur une profondeur de cent quarante-cinq pieds, entre lignes parallèles, et égales et de face à la rue Green et l'avenue Henry Clay.

Acquis par le défendeur de Charles D. Stute, vendu par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 20 novembre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 déc—2, 13, 17, 24, 31—jan 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Commercial Homestead Association vs. Edward Thompson, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,657—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 décembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Quatrième District, en cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Deuxième, Troisième et Baronne, et désigné sur une esquisse annexée à un acte de vente par Mme Vve Bernard Hahn à Mme Lehmann, pardevant John F. Coffey, le 14 février 1879, comme "B 2", et mesurant trente deux pieds de face à la rue Carondelet sur cinquante-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le dit morceau de terre étant une partie du morceau de terre "B 2" qui est une partie du morceau ou de la portion de terre désigné comme "B 1" sur une esquisse annexée à un acte de vente de Henriette Bauer, veuve de Fred. Lutt, à Mme Catherine Klein passé pardevant John F. Coffey, notaire, le 26 novembre 1871 et le dit morceau ou la dite portion de terre "B 1" faisant partie d'une plus grande portion de terre désignée par la lettre "A", sur une esquisse annexée à un acte pardevant E. G. Gottschalk, alors notaire en cette ville, le 2ème jour de juin 1866 de Hermann Entenfels à Mme Henriette Lutt.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 nov—20 27—déc 4, 11, 18, 21

GEORGE DEJAN,

Droguiste et Pharmacien,

Coin Bruis et Dryades.

Vendeur de drogues, de médicaments, de produits chimiques, parfumerie, articles de toilette, etc., etc. Les prescriptions des Médecins seront remplies avec exactitude pendant toutes les heures du jour et de la nuit.

8 oct—Sm—dm

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de John C. Moore.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—SAMEDI, 28 décembre 1889, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 novembre 1889.

Un lot de comptes non collectés d'après inventaire estimé au cour.

Conditions—Comptant.
18 déc—18 22 28

Propriétés à l'encoignure des rues Johnson et Lapeyrouse.

Succession de Mary Bauer, épouse de Antonio Mascaro.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 11 janvier 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1889—la propriété suivante, savoir:

Un terrain d'encoignure situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Lapeyrouse, Onzaga, Johnson et Galvez mesurant 31 pieds de face rue Lapeyrouse sur 117 pieds 9 pouces de profondeur et faisant face à la rue Johnson. Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant plusieurs chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance et un grand hangar dans le fond du terrain.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.
10 déc—10,14,21,28—janv 4.11

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Gages! Gages!

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI, 16 décembre 1889, et les jours suivants, à 11 heures A. M., il sera vendu chez Jos. Anglade, prêteur sur gages, coin Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, comprenant diamants, montres en or et en argent, chaînes de toutes descriptions, fusils, revolvers, argenterie, plaqué et de fantaisie et autres articles trop [illegible].

Conditions—Comptant. 11 déc—à date

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, effets mobiliers, etc.

Dans l'affaire de la succession de Dr J. Gabin Carter.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B.—No 28,626.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 21 décembre 1889, à 11 heures A. M., au local No 63 Avenue Carrollton, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, daté du 12 décembre 1889, il sera vendu un lot de meubles de maison et effets, stove, ustensiles de cuisine, un lot de médecines, à peu près 2 cordes de bois et 2 tonnes de charbon.

Conditions—Comptant sur les lieux.
15 déc—15 à la date inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District, No 120 rue Sud Rampart, près du marché Poydras. Une moitié d'intérêt indivise dans le Washington Bath House, situé au Fort Espagnol.

Vente à l'encan avec des conditions faciles.

Dans l'affaire de la succession de John Roché.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 27,264.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 28 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 16 novembre 1889, il sera vendu à l'encan ce qui suit, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages qui lui appartiennent ou qui en dépendent en aucune manière, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Rampart, Poydras, Girod et Perdido désigné par le No 26, sur un plan de J. Pilié, en date du 16 mai 1822 et mesurant 25 pieds de face à la rue Sud Rampart sur 100 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, [illegible].

Cette propriété offre des attractions extraordinaires comme site de choix pour affaires, commandant un loyer lucratif [illegible].

Aussi, la moitié indivise de l'intérêt de Washington Bath House, situé au Fort Espagnol, dont les revenus pour cette année étaient de $120.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance à un et deux ans de crédit au billet de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. [illegible]

Acte de vente pardevant Fred. Kirchner, notaire, [illegible].

Vente à la Bourse.
24 nov—24 30—déc 7 14 21 28

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE A ALGER

Le cottage en bois, No 5 rue Homer.

Le joli cottage en bois, No 37 rue Homer.

Un lot vacant adjacent.

Mme Lena Smith vs. Edward Barnes et als.

Vente pour un partage.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu et signé le 26ème jour de décembre 1889. Dossier No 28,391, dans l'affaire de Lena Smith vs. Edward Barnes et als., pour un partage, il sera vendu:

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger, le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 8, borné par les rues Homer, Jackson, Verret et Vallette, désigné par le No 13, lequel mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme le No 37 rue Homer, ayant 3 chambres, citerne, etc., et se loue $5 par mois.

2° Un lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville (Alger), dans l'îlet No 15, borné par les rues Homer, Newton, Madison et Jefferson, désigné comme une moitié du lot No 12 et mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois, connu comme le No 5 rue Homer, ayant 3 grandes chambres, cuisine, hangar, arbres fruitiers, fleurs, etc., en bon état et se louant environ $8 ou $10 par mois.

3° Un lot ou portion de terre, situé dans le même district et îlet que la dernière propriété décrite ci-dessus et contigu à celle-ci, étant l'autre moitié du lot No 12 et mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de 120 pieds; le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, avec arbres fruitiers, etc., qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance à un an avec 8 0/0 d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles les billets devant être divisés en coupons pour satisfaire les parties intéressées; 10 0/0 devant être payé sur les lieux. Les vendeurs paieront les taxes de 1889.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

8 déc—8 15 22 29—5 11 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.
Un Cottage en bois, Rue des Arts;
Un joli Cottage en bois, Rue Villeré.

Succession de John F. Goff, décédé.

Conditions faciles.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 St-Charles, près Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté le 2 décembre 1889, Dossier No 28,179, pour compte de la succession de John F. Goff, il sera vendu à l'encan—

RUE DES ARTS.

1° Un morceau ou lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 845, borné par les rues des Arts, Marais, Robertson et Claiborne, lequel mesure 29 pieds de face à la rue des Arts sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, ayant 4 chambres et une cuisine, 2 citernes, hangar, etc., valant $10 ou $12 par mois.

RUE VILLERE.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Port, Robertson et l'Avenue Lafayette, désigné par le No 2 et 29, et mesurant 29 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 100 pieds, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, ayant 3 chambres et une cuisine, galerie, 2 citernes, etc., joli jardin de fleurs, et valant $10 ou $12 par mois. Le tout conformément à des plans à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans avec 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles et ordinaires, telles que lieu de vendeur, frais d'avocat, assurance, etc., 10 0/0 payé comptant sur les lieux, l'acquéreur payant les taxes de 1889.

Actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 déc—4, 8, 15, 22, 29—janv. 4.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de valeur dans le Troisième District,

Excellents pour y bâtir.

Succession de Anna Sallmoser, épouse de J. F. Fucha.

No 28,364—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 26 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

Vingt-un terrains dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Flood, Urquhart, Marais et Andry, mesurant comme suit:

Les terrains de 1 à 11 inclusivement, chacun 31 pieds 2 pouces de façade rue Flood, sur une profondeur de 130 pieds.

Les terrains de 12 à 15 inclusivement, mesurant, chacun, 32 pieds de façade rue Urquhart, sur une profondeur de 171 pieds 6 pouces et 4 lignes. Le terrain No 16 mesure 31 pieds 6 pouces de façade rue Urquhart, sur 171 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Le terrain No 17 mesure 32 pieds 9 pouces et 8 lignes de façade rue des Marais, sur 171 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur. Les terrains Nos 18 à 21 inclusivement, mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue des Marais, sur 171 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un an de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final; ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Gustave Le Gardeur, jnr., notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

7déc—7 14 21 28—4 11 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS A L'ENCAN.

Succession de John D. Fowler.

No 28,398—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—Le MARDI, 24 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 10 décembre 1889, je procéderai à la vente pour le compte de la dite succession, à savoir—

Quatre vingt une actions et demie [81 1/2] du fonds capital de la Crescent City Railroad Company.

Vingt deux actions et demie [22 1/2] du fonds capital de la New Orleans Gas Light Company.

Conditions—Comptant avant transfert.
13 déc—13 17 21 24

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BATISSES ET TERRAINS

No 350 rue du Camp.

PROPRIÉTÉ AMÉLIORÉE

Coin des rues Delord et Pearl.

VASTES BATISSES A COVINGTON, LNE.

—ET LES—

Fermes "Hillhaven" et "Crescent," Dans la paroisse St-Tammany.

A L'ENCAN ET A UN LONG CREDIT.

Succession de Adam Thomson.

No 27,679—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Hubaine J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

PROPRIETE A LA NOUVELLE-ORLEANS.

1. La belle maison de résidence en briques, 350 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Erato et Thalie. Le terrain désigné deux terrains désignés par les Nos 9 et 10 et se touchant. Ils mesurent chacun 24 pieds de façade rue du Camp. Le terrain No 9 a 120 pieds de profondeur et le No 10, 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes.

Les améliorations comprennent une maison en briques, à deux étages avec mansardes. Elle a été arrangée avec la plus grande attention et construite pour donner tout le confort, tous les agréments voulus à une grande famille. Elle est désignée par le No 350 de la rue du Camp.

2. Ce terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Calliope et Pearl, désignés par les Nos 5, 6 et 9, lesquels se touchent et mesurant, chacun pied américain, comme suit:

Le terrain No 5, 21 pieds de façade rue Pearl et 21 pieds à l'arrière; et 80 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 6, 21 pieds de façade rue Pearl, 83 pieds 6 pouces de profondeur du côté de la rue Delord, [illegible] 9 1/2 pieds 6 pouces à l'arrière limite parallèle à la limite résidentielle [illegible], 10 pouces sur la rue Pearl; puis 2 pieds 6 pouces à l'autre côté parallèle à la rue Pearl, et 80 pieds 8 pouces de l'autre côté le divisant du terrain No 5.

Les améliorations sur les dits terrains comprennent une bâtisse à deux étages, [illegible].

Le terrain No 9 forme l'angle des rues Delord et Pearl et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord; 70 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière; 64 pieds 5 pouces 11 pouces 6 lignes de profondeur [illegible] rue Pearl, et 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur de l'autre côté touchant au terrain No 5.

Les améliorations comprennent un cottage portant les Nos 60 et 62 1/2 rue Delord.

PROPRIETE A ST-TAMMANY.

3° La "Ferme Hillhaven", située dans la paroisse St Tammany, Lne., à environ 3 milles au nord de la ville de Covington, comprenant 640 acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située sur la rivière Bogue-Falaya, et connues comme le No 34 des réclamations de terres privées dans le township 6 sud, du range 11 est, comprenant les parties de la section No 16 et la section No 34 de [illegible] Greensburg de la Louisiane, à ce qu'il est désigné comme les améliorations livrées. [illegible]

4° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Covington, désignés comme lots 12, 13 et 14 de l'îlet No 4, division St. John, les dits lots sont contigus et ont une façade à la rue [illegible] sur 170 pieds de profondeur et ayant environ 20,400 pieds en superficie.

Les améliorations comprennent une grande résidence en bois à deux étages, convenable pour une grande famille, ne laissant en lieu de plaisir et est connu populairement comme le "Rosedale Cottage."

5° Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 16, de l'îlet No 4, division St. John, les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Rutland et New Hampshire et mesure 60 pieds de face à la rue Rutland, sur 120 pieds de face et de profondeur à la rue New Hampshire. Le lot No 2 mesure 60 pieds de face à la rue Rutland sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 3 mesure 50 pieds de face à la rue Rutland sur 120 pieds de profondeur, et le lot No 16 mesure 60 pieds de face à la rue New Hampshire sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur cette propriété comprennent une grande bâtisse en brique bien adaptée pour un hôtel. Le local est central pour les affaires ou comme résidence et près de la gare du chemin de fer et est connu comme le Marsh Hotel.

6° Le lot No 15 dans le dit îlet No 4 dans la division St-John, dans la ville de Covington, mesure 60 pieds de face à la rue New Hampshire, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

7° La Crescent Farm, située dans la paroisse St-Tammany, Lne., à environ quatre milles au nord de la ville de Covington, comprend 125 72-100 acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et située sur la rivière Bogue Falaya.

Termes et conditions de la vente—Les propriétés de la Ferme dans la paroisse St-Tammany, Lne., une moitié ou plus comptant et la balance du prix d'adjudication en billets des acquéreurs à un an, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et ensuite jusqu'à paiement garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale avec 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédures légales, et toutes les clauses de garantie usuelles. Pour la propriété améliorée, maisons et lots dans la ville de Covington et dans la ville de la Nouvelle-Orléans, un tiers ou plus comptant, la balance du prix respectif de l'adjudication à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et ensuite jusqu'à paiement, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale des billets, assurance de toutes les améliorations, hypothèque sur la propriété vendue, ensemble, avec 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procédures légales pour forcer le paiement, et le transfert des polices aux détenteurs des billets, et toutes les clauses de garantie usuelles, tous les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890, sur les diverses propriétés, et un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, notaire.

8 Déc—8 15 22 29—jan 5 11

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques meubles de maison, magnifiques meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à manger, meubles en bois de rose et de noyer noir.

Literie, nattes, chaises, rideaux en dentelle, miroirs élégants, jolies chaises, vaisselles, verreries, articles de fantaisie et autres articles.

Succession de Mary Buckley, connue sous le nom de Molly Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 28,630.

A l'encan.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 196 1/2 rue Gravier—JEUDI, 19 décembre 1889, à 10 1/2 heures A. M., au local No 40 rue Bassin, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 7 décembre 1889, Dossier No 28,630, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan le contenu de la susdite résidence conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la dite cour.

Conditions—Comptant avant livraison.
8 déc—à date